

Contre l'islamisation de la France, vive le référendum d'initiative citoyenne



Nous sommes en France, en Europe, dans une guerre de civilisations entre le panislamisme renaissant et la civilisation Occidentale.

Cet article s'adressant initialement à des combattants bien connus, il est inutile d'entrer dans le socle de cette affirmation.

Et pour ceux qui ne seraient pas encore au courant, il leur sera utile de lire le livre de René Marchand : Reconquista.

Les 309 premières pages leur donneront les connaissances nécessaires pour forger leur conviction et les pages 309 à 389 pour connaître la marche à suivre.

Il existe une idée, une théorie qui préconise la création d'un Concordat imposé, s'il le faut, aux Musulmans résidant en France, Français de papier de première ou seconde génération, inspiré du concordat signé en 1807 entre l'institution dite Grand Sanhédrin, représentant la communauté Juive et Napoléon Premier.

René Marchand dit encore mieux que moi la nécessité d'encadrer la prétendue religion musulmane dans le chapitre : L'islam soumission à la République et Mesures de désislamisation pages : 373/374 puis 387/ 388

Certes comme certains le font remarquer la problématique est très importante, mais il n'est pas nécessaire d'espérer réussir pour entreprendre.

Nous sommes dans une civilisation de DROIT et nous avons la LAÏCITE comme loi Républicaine.

Nous voyons tous dans quelle mesure notre oligarchie perverse, de tous bords, contourne et bafoue le principe de laïcité.

Un premier point est de les contraindre à revenir aux fondamentaux de la laïcité, nous verrons plus loin comment y parvenir.

Un second point quasiment concomitant est d'opposer le Droit au travail de sape des tenants actifs et d'attente de réussite d'une théocratie annoncée comme hégémonique depuis 632 s'appuyant sur des préceptes de guerre à caractère génocidaire, dont nous voyons dans l'actualité le mode de propagation en Irak , et donc ce qui nous attend si nous ne réagissons pas rapidement .

Ceci devant s'accompagner, c'est certain, de réactions fortes à toutes tentatives d'intimidation de rues et d'actions souterraines de lobbying.

Prenons les problèmes un par un.

Tout d'abord la restauration d'une laïcité adaptée à l'état actuel de la société française et de la problématique islamiste en France d'abord.

Une action au niveau des tribunaux administratifs dans tous les cas où les Maires ont contourné la loi de 1905, avec la demande de pénalités au niveau des sommes perçues, pénalités

réglées sur les deniers propres des Maires félons (voir aussi l'article de loi 411.4 du code pénal Français exposé page 364 dans le livre de René Marchand). Ceci amènerait d'éventuels candidats à la retenue.

Puis une ré-étude fondamentale des textes de la loi de 1905 pour l'adapter à l'arrivée de cette théocratie incompatible avec la civilisation Occidentale et les lois françaises.

Cette ré-étude sera à faire conjointement avec les autorités Juives et Chrétiennes de France, afin d'obtenir une « coalition » de fond en face du panislamisme progressant grâce à la politique du multiculturalisme, grosse du communautarisme, lui-même gros des racismes croisés.

Cette arme, la laïcité, déjà assez forte si elle était appliquée dans toute sa rigueur, n'en deviendra que plus efficace.

Cette coalition demandée pour la mise à jour de la laïcité devra œuvrer pour imposer aux diverses factions islamistes florissant en France, un concordat tout à fait dans l'esprit du Grand Sanhédrin.

Ultérieurement une fois ce concordat accepté ou imposé, toute faction musulmane non signataire sera dissoute et ses membres déchus de leur nationalité française, quitte à faire valoir ailleurs leur double nationalité proclamée haut et fort même à la direction du ministère de l'Education Nationale.

Oui, mais comment faire pour contourner l'obstruction de notre bifide oligarchie ?

Donner la parole au «bon sens français» par voix de référendum.

René Marchand écrit bien en page 322 : « Il en est un qui est une arme redoutable : le référendum. Les taupes de l'Islam en Europe, tout comme les poltrons qui redoutent d'entrer dans la

bataille, craignent par dessus tout que le peuple exprime ses opinions et ses volontés. »

Oui, mais il faut instaurer le droit au référendum en donnant un caractère constitutionnel à l'usage direct par les citoyens.

C'est le type de démocratie qui existe en Suisse, en Allemagne au niveau des villes et des Länder, en Italie, et dans vingt six Etats de U.S.A ... alors pourquoi pas en France ?

Certains diront : « oui mais les musulmans pourront utiliser ce droit pour lancer des référendums à leur avantage ».

La réponse est : Oui ...mais si nous mettons en place cette démocratie moderne avant que leur démographie dépasse celle des Français de souche, leurs référendums ne passeront pas, et, ne pouvant s'imposer, les plus extrémistes entrèrent en guerre et devront être neutralisés, dans l'acception militaire du mot, ou ré-immigreront vers leurs zones historiques d'application de la charia.

Il est donc fait ici allusion à l'instauration du principe du Référendum d'Initiative exclusive des citoyens. Rappelons ici qu'en 2003 un sondage SOFRES donnait 82% de oui au thème suivant :

« La possibilité pour un groupe de citoyens de demander l'organisation d'un référendum sur un sujet de son choix ».

Certains diront : « Nous ne pourrions jamais faire admettre à notre oligarchie perverse ce contre pouvoir ! »

La réponse est simple, la société civile, avec toutes ses composantes, des réseaux à établir, des tea-partis qui devront lutter pour que le peuple soit entendu entre les deux périodes électorales où il est cajolé par les représentants des partis qui viennent prendre des promesses de votes comme des représentants d'entreprises viennent prendre des bons de

commande pour leurs entreprises.

Notons au passage que les promesses faites par les candidats députés n'engagent, c'est bien connu, que ceux qui y croient et surtout pas les députés carriéristes et donc des godillots !

Oui, pour que les citoyens imposent ce contre pouvoir il faut que tous les médias libres, les associations non financées par le gouvernement s'associent de fait à cette tâche en concluant chacune de leurs revendications par l'appel à l'Instauration Constitutionnelle du Référendum d'Initiative Citoyenne.

Il existe déjà des Associations qui militent sur ce thème et montrent les solutions constitutionnelles pour y parvenir. (1)

Si tous, comme à Jéricho, nous marchons en rythme et en proclamant haut et fort notre revendication en faisant le tour de la forteresse oligarchique, les murs en tomberont.

Réfléchissez bien, combattants opposés au Panislamisme, et vous tenants du droit des citoyens à contrôler les élus sur tous sujets et tout le temps, à cette idée : Constitutionnaliser le droit au Référendum d'Initiative Citoyenne, c'est l'arme qui vous manque pour gagner vos combats.

René Marchand, avec tout son art, dit lui aussi qu'il faut deux armes législatives :

Un concordat imposé : chapitre : l'islam soumission à la République.

L'appel à référendum (voir page 322.. sur le référendum arme redoutable), qui est ici proposé sous forme du droit constitutionnel au Référendum d'Initiative à l'usage exclusif des citoyens : Le R.I.C

Robert García

PS1 : Voir les liens de Rassemblement pour le Référendum
d'initiative Citoyenne : www.ric.france.fr

Article 3 : www.article3.fr